

SEANCE DU 23 JANVIER 2014

L'an deux mil quatorze, le **jeudi 23 janvier à 20 heures**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence CHEVROLLIER Denis, Maire

Etaient présents : ORHANT Brigitte, MAIGRET Claude, MARION Bernard, PELÉ Angélique, SENIOW Mickaël, GIONNET Jean-Paul, GAUTIER Loïc, GEORGEAULT Myriam, FESSELIER Rémi, CATHELIN Robert, OLIVRY Anne,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusé : /

Etait absent : /

Date de convocation : 16 janvier 2014

Nombre de conseillers

en exercice : 12

présents : 12

votants : 12

Madame Brigitte Orhant a été élue secrétaire

POINTS DIVERS :

- Validation du devis fleurs chez le fournisseur « Les Serres du Ballon » pour un montant de 492,12 € TTC, sans le terreau.
- Suite à l'effraction du 24 décembre sur le bâtiment des vestiaires de football, deux portes sont endommagées. Une déclaration à l'assurance a été faite et près de la gendarmerie. Un devis pour réparation a été demandé à l'ent de menuiserie Thiebault.
- Le bornage du nouveau chemin de randonnée du côté de la Fonderie est prévu le 3 février 2014.
- Suite à renégociation du prêt accordé par le crédit agricole à l'école pour lequel la commune apportait une garantie en cautionnant 50% du montant du prêt, un avenant fixant les nouvelles conditions de taux a été signé.
- Le maire fait part de la demande de l'école privée d'Etelles pour une demande de prise en charge des frais de fonctionnement d'élèves de Vergéal scolarisés dans leur établissement. Le conseil ne souhaite pas participer en raison de la capacité d'accueil de l'école privée de Vergéal et des services restauration et garderie proposés aux familles.
- Le maire fait part que la tondeuse éjection arrière attelé sur tracteur pour la tonte notamment du terrain des sports est usagée avec des frais de réparation élevés. Un devis pour l'acquisition d'une machine neuve a donc été demandé près de plusieurs fournisseurs de matériel de ce genre.
- Le maire fait part de la demande de la commune d'Etelles pour une participation aux frais du centre de loisirs pour les enfants de Vergéal inscrits. Vergéal participe actuellement aux centres de Bais et de Vitré par le biais d'une convention signée et fixant la participation de Vergéal à 8 €/jour/enfant.
- Le maire donne compte rendu des différentes réunions ou rencontres sur les rythmes scolaires et sur les TAP à mettre en place. Il précise que le centre social de La Guerche a fait part qu'avec le personnel en place actuellement assurant les fonctions d'animatrice enfance jeunesse, petite enfance, il libère 30 h/semaine pour les TAP à disposition des communes.
- Le maire fait part de sa renonciation au droit de préemption urbain sur les terrains vendus dans le lotissement la Clairière.

CHEVROLLIER Denis	ORHANT Brigitte	MAIGRET Claude
MARION Bernard	GEORGEAULT Myriam	OLIVRY Anne
SENIOW Mickaël	GIONNET Jean-Paul	FESSELIER Rémi
CATHELIN Robert	PELÉ Angélique	GAUTIER Loïc